



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

#### **INSTALLATION DE MONSIEUR DIDIER PHILIPPE DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL**

Installation de Monsieur Didier Philippe dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Stéphane ROBIN, démissionnaire.

#### **CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS MUNICIPALES - REAJUSTEMENT**

Désignation de Monsieur Didier PHILIPPE pour le remplacement de Monsieur Stéphane ROBIN, démissionnaire, aux commissions auxquelles il était membre, à savoir :

- Commission Animations Ville
- Commission Urbanisme
- Commission des Finances
- Commission des Ressources Humaines
- Commission Education Enfance Jeunesse
- Commission Affaires Sociales – Santé – Handicap – Politique de la Ville
- Commission Voirie – Propreté – Espaces verts – Centre Technique Municipal
- Commission Vie associative – Démocratie participative – Relations internationales
- Commission Communication – Grands Evènements
- Commission Sports – Affaires Equestres – Aérodrome
- Comité consultatif Office Municipal des Sports
- Comité consultatif écoles publiques et restauration scolaire
- Commission Consultative des Services Publics Locaux

#### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2015 qui font l'objet du débat prévu par la loi n°92/125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.  
Le Conseil Municipal en prend acte.

#### **EMPRUNTS STRUCTURES – ADHESION A UNE ASSOCIATION DE DEFENSE**

Adhésion de la Ville de Saumur à l'association "Acteurs public contre les emprunts toxiques".  
Approbation des statuts de l'association.  
Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en découlant.  
Versement de la cotisation de 200 € pour 2014 - 2015

#### **LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2015 AUPRES DE L'ETAT**

Décision de solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour l'année 2015 une aide aussi élevée que possible au titre du financement des actions à venir en lien avec le label Ville d'Art et d'Histoire dont le budget prévisionnel s'élève à 39 500 €

## **RESTAURATION DE LA TAPISSERIE "LE COURONNEMENT DE VESPASIE" – DEMANDE DE SUBVENTION**

Sollicitation auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre de la restauration de la tapisserie "Le Couronnement de Vespasien" pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50% du montant Hors Taxe des travaux

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention ou tout autre documents à intervenir.

## **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOBUS – MODALITE D'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Approbation du règlement intérieur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le dit règlement et tout acte en découlant.

## **FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX OGEC – EXERCICE 2015 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES OGEC, LE COMITE POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU SAUMUR ET LA VILLE – AVENANT DE PROROGATION POUR UNE DUREE SUPPLEMENTAIRE DE 6 MOIS**

Fixation du montant de la contribution de la Ville de Saumur aux OGEC en vue du financement des écoles privées, pour l'exercice 2015, comme suit:

- Classes élémentaires: 388 € par élève saumurois et par an,
- Classes maternelles: 1 013 € par élève saumurois et par an,
- Classes Clis: 413,50 € par élève saumurois et par an.

Versement aux OGEC pour l'année 2015 d'un montant total de 562 092 € en quatre versements trimestriels.

Prorogation de chacune des conventions de partenariat pour une durée supplémentaire de 6 mois.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer chacun des avenants de prorogation correspondants.

## **MODIFICATION DU PERIMETRE DU MARCHE DES PRODUITS MANUFACTURES ET DES FLEURS DU SAMEDI**

Confirmation du nouveau périmètre du marché du samedi.

## **CONVENTION D'AVANCES EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA SEML SAUMUR EVENEMENTIEL**

Approbation du versement d'une avance en compte courant d'associés de 75 000 €.

Cette avance sera déposée sur un compte courant au nom de la collectivité, dans les livres comptables de la SEML Saumur Evènementiel.

A l'issue d'une période de blocage de 2 ans, l'avance sera soit remboursée à la collectivité, soit transformée en augmentation de capital.

Sur demande de la société, l'avance pourra être renouvelée pour une période maximum de deux ans et ne donnera pas lieu à décomptes d'intérêt annuels.

## **BUDGET DU CAMPING – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES**

Constitution d'une provision pour créances douteuses, le montant de la dotation initiales serait de 271 000 € et financée par une subvention d'équilibre du budget principal.

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque et donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsqu'il ne sera plus susceptible d'être réalisé.

## **BUDGET 2014 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

## **EXERCICE 2014 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Attribution de subventions de l'exercice 2014 pour un montant total de 10 487,80 €.

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES**

Admission en non valeur des créances éteintes des produits irrécouvrables pour un montant total de 16 936, 30 € sur le budget principal.

## **TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE – FIXATION DES TAUX – EXONERATIONS FACULTATIVES - RECONDUCTION**

Maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

Exonération totale pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

Exonération partielle pour :

- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro +, à raison de 50 % de leur surface.

- les locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de l'exonération (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PZT +), pour 25 % de leur surface.

La présente délibération est reconduite annuellement, les taux et les exonérations pourront être modifiés.

## **PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU DE SAUMUR – PRESQU'ILE DU PETIT PUY – NOUVELLE USINE DES EAUX – FORAGES CENOMANIENS – RUE DE LA BOUGRAIE A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – CESSION DE TERRAINS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Désaffectation, déclassement et cession du chemin communal reliant le quai Jaguenau aux berges de la Loire sise au lieu dit "Presqu'île du Petit Puy" au profit de la Communauté d'Agglomération moyennant l'euro symbolique.

Cession de deux parcelles communales, la première située lieu-dit "Les Galmoises est" pour une surface de 555 m<sup>2</sup>, la seconde au lieu-dit "Les Landes" d'une surface totale de 1162 m<sup>2</sup> au profit la Communauté d'Agglomération moyennant l'euro symbolique pour la réalisation et l'exploitation de forages cénomaniens de la nouvelle usine des eaux.

Cession d'une parcelle communale d'une contenance de 42 m<sup>2</sup> au profit de la Communauté d'Agglomération moyennant l'euro symbolique située rue de la Bougraie à Saint-Lambert des Levées.

Il est précisé que l'ensemble de ces cessions fera l'objet d'un seul acte de vente et ce, aux frais de l'acquéreur.

## **RUE PAUL BERT A SAUMUR – CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI SANDCHRI**

Désaffectation, déclassement et cession à la SCI SANDCHRI d'une emprise de terrain dépendant du domaine public communal d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> située rue Paul Bert à Saumur moyennant le prix net et forfaitaire de 750 € soit 25 € le m<sup>2</sup>.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

**BOULEVARD WEYGAND A SAUMUR – CESSIION DE TERRAINS AU PROFIT DE LA SCI DELESSERT**

Cession à la SCI Delessert de trois terrains communaux d'une contenance totale de 766 m<sup>2</sup> situés en bordure du boulevard Weygand moyennant le prix de 39 000 €. L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur

**ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 52-56 RUE DE ROUEN A SAUMUR – PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE – DELEGATION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Décision de renoncer à exercer les droits relatifs à la procédure de biens vacants et sans maître sur le lot n°2 de la copropriété situé 52 rue de Rouen à Saumur. délégation de ce droit à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

**RUE DE LORRAINE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML)**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le SIEML.

**RUE MOÏSE OSSANT A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – TRAVAUX DE RESEAUX – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT**

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

**SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 approuvé par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 approuvé par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.

**PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Approbation des modifications du tableau des emplois et des effectifs, afin d'entériner l'augmentation du temps de travail de 2 agents suite à la mise en place de la réformes des rythmes scolaires.

**PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN GARDIEN DE POLICE AUPRES DE LA VILLE DE CHOUZE SUR LOIRE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition d'un gardien de police municipale auprès de la Chouzé sur Loire, ainsi que tous les avenants de prorogation qui pourraient être pris dans les mêmes termes.

**EMPLOIS TREMPLINS POUR LE TERRITOIRE – TEAM DOM SAUMUR BOXE PIEDS POINGS –  
PROLONGATION DE L'AIDE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE – AVENANT A LA CONVENTION  
ENTRE LA REGION, L'ASSOCIATION ET LA VILLE DE SAUMUR**

Prorogation de la participation de la Ville au financement de l'emploi d'Educateur sportif spécialisé boxe pieds poings pour l'association Team Dom Saumur Boxe Pieds Poings dans le cadre du dispositif "Emploi Tremplins pour le Territoire" institué par la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 10 % du SMIC chargé par an (valeur au 1er janvier 2014), soit 2 463 euros par an pendant trois ans, cette participation financière fixe étant déduite du montant de la subvention annuelle de fonctionnement dont bénéficiera l'association au titre de l'année 2014 et des années suivantes.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention n°09.0846 du 22 avril 2009, portant prolongation de l'aide à l'emploi pour la pérennisation du poste, à intervenir à cet effet entre l'association Team Dom Saumur Boxe Pieds Poings, la Région des Pays de Loire et la Ville de Saumur.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 22 septembre au 20 novembre 2014 sous les numéros 2014/138 à 2014/158 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 25 novembre 2014  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND

